

# iNAF! 2026 : contre l'autonomie institutionnelle, défendre notre indépendance professionnelle

La journée de l'International Network of University Unions for Academic Freedom (iNAF!) se tenait cette année à Belgrade (Serbie), sur le thème « Protéger la liberté académique à l'échelle mondiale. Défendre un droit professionnel, préserver un bien public ». Elle a mis en évidence l'urgence d'une défense de notre indépendance professionnelle face à la promotion croissante d'une autonomie institutionnelle des établissements.

Par **MICHEL MARIC, MARC CHAMPESME** et **CHRISTOPHE VOILLIOT**, secteur International

**C**réé en 2019, le réseau iNAF!, dont le SNESUP-FSU est membre fondateur, qui rassemble à ce jour 16 syndicats universitaires internationaux, s'est réuni pour sa journée annuelle le 13 juin. Cette année, c'est le syndicat de l'éducation de Serbie, Teachers Union of Serbia (SOS-TUS), qui accueillait la rencontre à Belgrade, avec le soutien de l'Internationale de l'éducation (IE), notamment représentée par David Robinson, de l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université (ACPPU-CAUT), vice-président du groupe de travail de l'IE sur la renégociation des recommandations internationales de l'Unesco sur la condition du personnel enseignant, qui a pu faire un point sur les négociations en cours concernant en particulier la révision de la recommandation de l'Unesco de 1997 relative à la condition du personnel de l'enseignement supérieur.

## UNE MENACE RÉELLE

Les interventions, en particulier des syndicats américain (American Federation of Teachers, AFT) et turc (Egitim ve Bilim Emekçileri Sendikası, Syndicat des travailleurs de l'éducation et de la science, Egitim-SEN), ont permis d'illustrer parmi d'autres la situation dramatique de la liberté académique dans le monde aujourd'hui\*. Cette édition 2026 a été l'occasion d'inviter la Fédération de l'éducation des commissions ouvrières (FE-CCOO), première confédération syndicale d'Espagne.

Notre collègue Jon Shelton, président de l'AFT-Wisconsin, a analysé les mesures prises à la suite de l'élection de Donald Trump. Dans un contexte d'autonomie des établissements, elles marquent le début d'une longue suite d'attaques contre la liberté académique, plongeant désormais l'ESR états-unien dans une crise profonde : prise de contrôle des instances responsables de l'allocation des moyens pour conditionner les financements au respect des visées réactionnaires des trumpistes comprenant une interdiction

des recherches sur le genre ou sur le changement climatique – suspectées de promouvoir des valeurs « anti-américaines » –, mais aussi une demande formelle adressée aux établissements destinée à décourager toute collaboration internationale. Face à ces attaques que l'AFT a qualifiées de guerre contre la communauté éducative, le syndicat a pu obtenir dans certains États, dont le Wisconsin, l'invalidation par la justice d'une partie des mesures envisagées.

Evrin Gülez, secrétaire générale chargée de l'enseignement supérieur d'Egitim-SEN, a rappelé le tournant majeur pour la liberté académique en Turquie, constitué par la répression du mouvement des « universitaires pour la paix » de janvier 2016, s'opposant aux politiques du gouvernement AKP démantelant l'État de droit, pour réduire ses opposants au silence. La tentative de coup d'État, six mois plus tard, a conduit à une répression sans précédent et au licenciement massif de fonctionnaires, dont des milliers d'universitaires. À la suite de cette purge, les universitaires avaient organisé des manifestations lors desquelles ils jetaient leur toge au sol en signe de protestation contre ce qu'ils considéraient comme une atteinte à la liberté académique et à la dignité de l'université. Leurs toges seront piétinées par les forces de police. Plus récemment, l'annulation par le gouvernement, en mars 2025, du diplôme universitaire du maire d'Istanbul, leader de l'opposition à Erdogan, a provoqué de fortes mobilisations sur les campus universitaires.

En Espagne, près de la moitié des universités étant privées et, par conséquent, dépendantes du financement des entreprises, la liberté académique est largement soumise à ces financeurs. Depuis la loi organique de 2023, l'autonomie des universités est censée garantir la liberté académique. Or, elles se trouvent désormais soumises aux pressions des pouvoirs politiques, qui décident de l'allocation des moyens aux universités. L'État ayant transféré aux gouvernements régionaux et aux communautés autonomes le pouvoir de répartir les financements publics aux universités, certains gouvernements locaux utilisent ce pouvoir pour interférer dans

*Cette journée a mis en évidence, s'il le fallait encore, que davantage d'autonomie institutionnelle était loin de conduire à davantage d'indépendance professionnelle.*

\* Voir le programme complet dans *Le Snesup*, n° 742, mai 2026, p. 23 : [www.snesup.fr/publications/revues/le-snesup/mensuel-ndeg-742-mai-2026](http://www.snesup.fr/publications/revues/le-snesup/mensuel-ndeg-742-mai-2026).

les programmes de formation et de recherche en fonction d'orientations politiques, en ignorant tout critère scientifique. Des pressions politiques peuvent aussi être exercées désormais par des campagnes de harcèlement ou par des groupes d'étudiants.

### FAIBLESSES DE L'AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE

La question de l'autonomie institutionnelle a fait l'objet d'une importante discussion lors de cette journée. Mise en avant désormais au niveau européen, l'autonomie institutionnelle des universités est également au cœur des travaux sur la révision de la recommandation de l'Unesco sur la condition du personnel de l'enseignement supérieur qui doit être finalisée en 2028. Elle est défendue en France par l'association des présidents d'université, France Universités, et se traduit, sous le couvert de la défense de la liberté académique, par le vote de textes propres à chaque université définissant et organisant des procédures de protection de la liberté académique au niveau des établissements... qui réduisent à néant la défense de la liberté académique en diluant les actions, en les conditionnant au respect de l'établissement, à un devoir de réserve supputé, etc.

Lors de cette journée, le SNESUP-FSU a montré que cette « autonomie institutionnelle » ne fait qu'aggraver les politiques nationales instaurées depuis 2007 (LRU, loi ESR, etc.) : une autonomie financière dans la gestion de la pénurie par les établissements, une autonomie sous contrainte assortie d'une caporalisation et d'une restriction des libertés des enseignants du supérieur et des enseignants-chercheurs. Dès lors, la question de la défense de notre autonomie professionnelle, de la liberté académique dans sa dimension collégiale, au fondement même de l'université, doit à nouveau être portée comme une question de tout premier plan, alors que l'autonomie institutionnelle, ou autonomie des établissements, au cœur du récent rapport de Stéphanie Balme pour France Universités doit prochainement se trouver posée également au niveau européen.

### AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE VS INDÉPENDANCE PROFESSIONNELLE

La journée iNAF! 2026 a permis d'insister sur la nécessité de mettre en évidence pour l'ensemble des collègues l'accélération qui s'opère aujourd'hui dans le glissement de l'indépendance professionnelle vers l'autonomie institutionnelle :

- **L'indépendance professionnelle**, héritée de la vision classique, ou humboldtienne, dans laquelle la liberté académique est un principe fondamental, renvoie à notre possibilité de définir nos objets de recherche, de choisir nos méthodes, de décider de nos publications, de

construire et d'organiser nos enseignements, d'évaluer les étudiants, ou de participer à l'autorégulation de la profession... C'est bien elle qui fonde notre liberté académique, en un mot notre indépendance ou autonomie professionnelle sur une base collégiale organisée par le dialogue entre pairs ;

- **L'autonomie institutionnelle**, d'inspiration américaine quant à elle, se développe fortement à partir des années 1980-1990. Elle arrive en France avec la loi LRU, avec les réformes inspirées du « new public management », pour lequel l'État doit déléguer le pouvoir et se contenter de fixer des objectifs en laissant, considère-t-on ici, plus de marge de manœuvre aux établissements pour les atteindre (fermeture de formations, arrêt des recrutements...), après avoir mis en minorité le personnel au sein des conseils d'administration.

### DÉFENDRE NOTRE INDÉPENDANCE PROFESSIONNELLE

Cette journée témoigne, s'il le fallait encore, que davantage d'autonomie institutionnelle est loin de conduire à davantage d'indépendance profes-

sionnelle. Voire bien au contraire... Nous le constatons désormais de façon saisissante aux États-Unis : la volonté de contrôle idéologique est affirmée et l'autonomie institutionnelle – y compris financière pour les universités les plus riches – ne constitue dans un tel contexte qu'une protection extrêmement faible. Il apparaît même en réalité que l'autonomie des établissements favorise la surveillance. A fortiori dans le contexte politique international, comme national, que nous connaissons désormais, si les universitaires sont loin d'être les seuls concernés par le développement du capitalisme de surveillance, nous avons, comme universitaires, une responsabilité : celle, au minimum, de défendre la possibilité de continuer à travailler en parfaite indépendance pour les jeunes collègues que nous formons aujourd'hui. Le contexte nous rappelle que les libertés, toutes les libertés, ne sont jamais définitivement acquises et que leur préservation suppose une vigilance et une mobilisation constantes.

Dans un contexte où la liberté académique est agitée comme un totem, par ceux qui veulent légiférer, ceux qui souhaitent la mettre en charte, ceux qui cherchent à la réduire, ceux qui veulent l'élargir, ceux qui souhaitent la délimiter, la définir ou la redéfinir... le SNESUP-FSU a souligné la nécessité de préserver une liberté professionnelle essentielle à l'exercice même de nos missions et d'en réaffirmer le fondement collégial. ■

Conference  
**iNAF!2026**  
BELGRADE, SERBIA  
1<sup>st</sup> SATURDAY, JUNE 13, 2026

**iNAF!**

INTERNATIONAL NETWORK OF UNIVERSITY UNIONS  
FOR ACADEMIC FREEDOM